

JOUCAS

DICRIM

Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

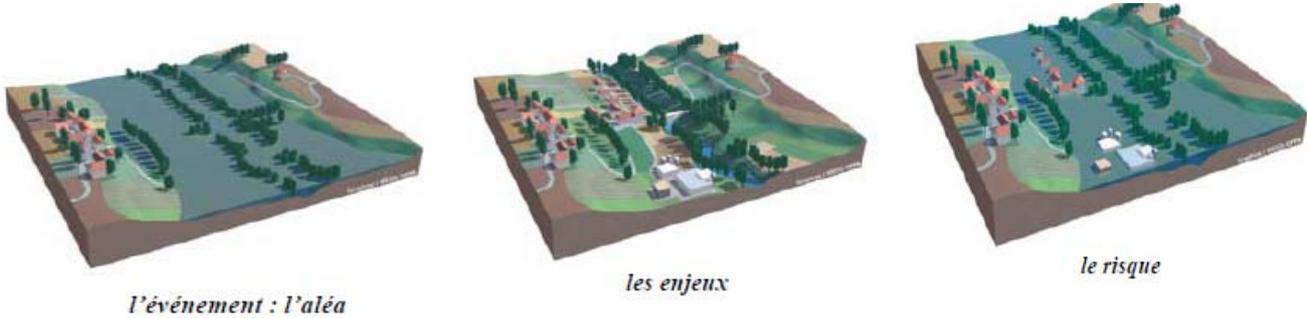
Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- Les risques naturels
(inondation, mouvement de terrain,...)
- Les risques technologiques
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- Les risques météorologiques
- Les risques sanitaires (pandémie,...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **JOUCAS** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



Reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs pompiers
- ▶ des messages diffusés par mégaphones
- ▶ la radio et/ou la télévision

Alerte porte-à-porte (Mégaphone)

- Le territoire communal est divisé en Deux secteurs :
 - La plaine
 - Montagne et village.

Un élu (et un suppléant) a été désigné pour diffuser l'alerte



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.
- Préparer votre pack de sécurité



ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme en emportant le pack de sécurité.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes
complémentaires seront
données par porte-voix**

POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :



CENTRE CULTUREL

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les habitants seront prévenus et mégaphone.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

NOMENCLATURE DES RISQUES

	PAGES
Inondations de la plaine	7
Crue de torrent	
Mouvement de terrain	
Coulée de boue	
Transport des matières dangereuses/réseau	8
Chute d'aéronef	
Phénomènes météorologiques	9
Séisme	10
Feu de forêts	11
Incendie de bâtiment	
Réseau d'eau potable	12
Sanitaire	13
Canicule	14



Ce que vous devez faire en cas de :

Inondations de la plaine Crue de torrent Mouvement de terrain Coulée de boue

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Si on vous demande d'évacuer quitter votre logement en suivant les instructions

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES LES PHENOMENES :

- En cas d'évacuation ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages photos à l'appui et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Inondations – Glissement



Coupez
électricité et gaz



Fermez la porte et
les aérations



Montez dans les
étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre
véhicule



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES **DANGEREUSES**

Ou De **CHUTE D'AERONEF**

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses Chute d'Aéronef



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ce que vous devez faire en cas de phénomènes météorologiques. (Tempête-Orage-Grand froid-Neige)

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents – Orage - Neige - Froid



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Fermez portes
et volets



Ne montez pas sur
un toit



Ne prenez pas
votre véhicule



Ne restez pas sous
les lignes
électriques



Ce que vous devez faire en cas de Séisme

DES AUJOURD'HUI

- Nous sommes en zone 3 (sismicité moyenne) sur 5 (sismicité maximale)

PENDANT UN SEISME

- **Si vous êtes à l'extérieur** : mettez-vous au sol. Ne rentrez pas dans un bâtiment.
- **Si vous êtes à l'intérieur** :
 - . Fermez portes et volets,
 - . Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
 - . Mettez-vous près d'un mur porteur ou sous une table
 - . Protégez votre tête avec vos bras.
 - . Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
 - . N'utilisez pas les ascenseurs.
 - . Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.
- **Si vous êtes en voiture** : arrêtez-vous loin de toute construction et de lignes électriques. Coupez le moteur, attendez la fin des secousses à l'intérieur du véhicule.

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

PENDANT LES REPLIQUES

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Repérez les points de coupure du Gaz, Eau, Electricité.
- Reportez autant que possible vos déplacements.
- Préparez un plan de regroupement familial

Rappel des bons réflexes : SEISME



Ecouter la radio



**Eloignez vous des
bâtiments, pylones....**



**Abritez vous sous un
meuble solide et
éloignez vous des
fenêtres.**



**Coupez l'électricité et
gaz**



Ce que vous devez faire en cas de Feu de forêt – Incendie de bâtiment

REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
- Un combustible (végétal ou structure porteuse en bois)
- Un comburant (l'oxygène de l'air)
- Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot)

AVANT LE DEPART DE FEU

- Repérez les cheminements d'évacuation
- Prévoyez les moyens d'autoprotection (point d'eau-matériel d'arrosage-extincteur)
- Assurez le débroussaillage réglementaire

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Ouvrez les portails pour faciliter l'accès des pompiers
- **Fermez les bouteilles de gaz**
- **Evacuez les animaux**
- Arrosez les bâtiments avant l'arrivée du feu
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers

APRES LE FEU

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Feu de forêt – Incendie de bâtiment



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets





Ce que vous devez faire en cas de : POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de la pollution :

- Ne plus boire de l'eau du robinet
- Prévoir un stock d'eau potable. (bouteilles ou réservoir)

APRES LES PHENOMENES :

- Attendre l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- **Purgez les conduites avant utilisation**

Rappel des bons réflexes : POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE



Coupez
électricité et
gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Pensez au
regroupement
familial



Ecoutez la radio



Ne prenez
pas votre
véhicule



Risque sanitaire : La pandémie grippale

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

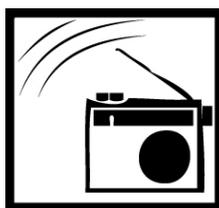
Les mesures de prévention :

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



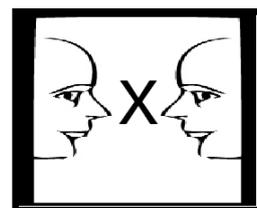
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution
hydroalcoolique



Evitez tout contact avec
une personne malade



Risque sanitaire: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée	Enfant et adulte
<p>Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.</p>	<p>Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.</p>
<p>La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).</p>	<p>Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.</p>

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Quelques Informations Utiles

Où trouver le DICRIM :

- A la Mairie ou sur son site www.joucas.fr
-

Fréquences des radios locales :

- France Info – 105.2 FM
- Bleu Vaucluse – 98.8/100.4 FM
- RFM – 99.8 FM

Kit d'Urgence (à prévoir au domicile)

- Lampe de poche avec pile
- Radio portable avec pile
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents et quotidiens
- Couverture de survie
- Vêtements de rechange

Quelques Numéros utiles :

- Centre antipoison : 04 91 75 25 25
- Clinique Fontvert (Mains) : 0826 108 666

MAIRIE : 04.90.05.78.00



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Notes personnelles :